

Conflit israélo-palestinien: escalade de la violence à Gaza

Au vu de la récente escalade de la violence à Gaza dans le conflit qui oppose Israël et la Palestine, certains citoyens ont souhaité connaître la position du Parlement européen et invité l'Union européenne à intervenir.

Le Parlement européen suit attentivement l'évolution de la situation au Proche-Orient et il a conjuré, à plusieurs reprises, Israël, la Palestine et la communauté internationale de parvenir à y établir une paix juste et durable.

Accord pour un cessez-le-feu à Gaza

Israéliens et Palestiniens se sont mis d'accord pour un cessez-le-feu permanent à partir du 27 août 2014. Le président du Parlement européen, Martin Schulz, salue l'accord et appelle toutes les parties à en respecter pleinement les termes. "L'Union européenne et la communauté internationale doivent désormais intensifier leurs efforts pour s'attaquer aux urgences humanitaires, aux attentes en termes de sécurité des Israéliens comme des Palestiniens et à la reconstruction de Gaza", a [déclaré Martin Schulz](#).

Les débats et résolutions du Parlement européen

En ce qui concerne les récentes violences dans la bande de Gaza, un [débat](#) a eu lieu, en séance plénière, le 16 juillet 2014, durant lequel les députés ont appelé à un cessez-le-feu immédiat dans le conflit israélo-palestinien. Parlant au nom de Catherine Ashton, haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères, le sous-secrétaire d'État aux affaires étrangères de l'Italie, Benedetto Della Vedova, a condamné le lancement indiscriminé de roquettes vers Israël par les milices de la bande de Gaza, en ajoutant que l'Union déplore le nombre croissant de victimes civiles du fait de l'opération militaire israélienne.

En outre, le 17 juillet, le Parlement européen a adopté une [résolution sur l'escalade de la violence entre Israël et la Palestine](#), dans laquelle il "demande que les deux parties ainsi que la communauté internationale agissent avec sérieux et de manière crédible en vue de la reprise des pourparlers de paix directs entre Israéliens et Palestiniens et de l'obtention de résultats tangibles [et] demande instamment, une fois encore, que l'Union européenne joue un rôle plus actif dans les efforts visant à parvenir à une paix juste et durable".

Dans sa résolution, le Parlement européen réaffirme son appui sans réserve à la solution des deux États, sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem pour capitale des deux entités, à savoir un État d'Israël sûr et un État de Palestine indépendant, démocratique, d'un seul tenant et viable, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, ce qui impliquerait la levée du blocus de la bande de Gaza. Davantage d'informations figurent dans le [communiqué de presse du Parlement européen](#).

Dans sa précédente [résolution du 23 octobre 2013 sur la politique européenne de voisinage](#), le Parlement européen réaffirmait son soutien à la reprise des négociations directes entre Palestiniens et Israéliens (voir paragraphe 84).

Les derniers développements de la situation ont aussi été discutés par la [commission des affaires étrangères du Parlement européen \(AFET\)](#) ainsi que par sa [délégation pour les relations avec Israël](#), qui se consacre aux relations internationales entre le

Parlement européen et ce pays, en se concentrant sur la "dimension parlementaire", c'est-à-dire sur les relations avec la Knesset.

L'aide humanitaire de l'UE dans la bande de Gaza

La Commission européenne a annoncé le 25 juillet 2014 qu'elle allouait cinq millions d'euros de plus pour les opérations d'aide d'urgence dans la bande de Gaza, où la crise humanitaire s'aggrave de jour en jour.

La commissaire à l'aide humanitaire, Kristalina Georgieva, a exhorté les parties au conflit de garantir un accès sûr et entier à l'aide humanitaire. "Il est essentiel que l'aide humanitaire parvienne à ceux qui en ont désespérément besoin."

Mise à jour sur les actions et initiatives de l'UE

Les dernières informations sur l'évolution du conflit entre Israël et la Palestine, ainsi que les déclarations et décisions au niveau européen qui le concernent, se trouvent sur le [site Internet du Service européen pour l'action extérieure \(SEAE\)](#).